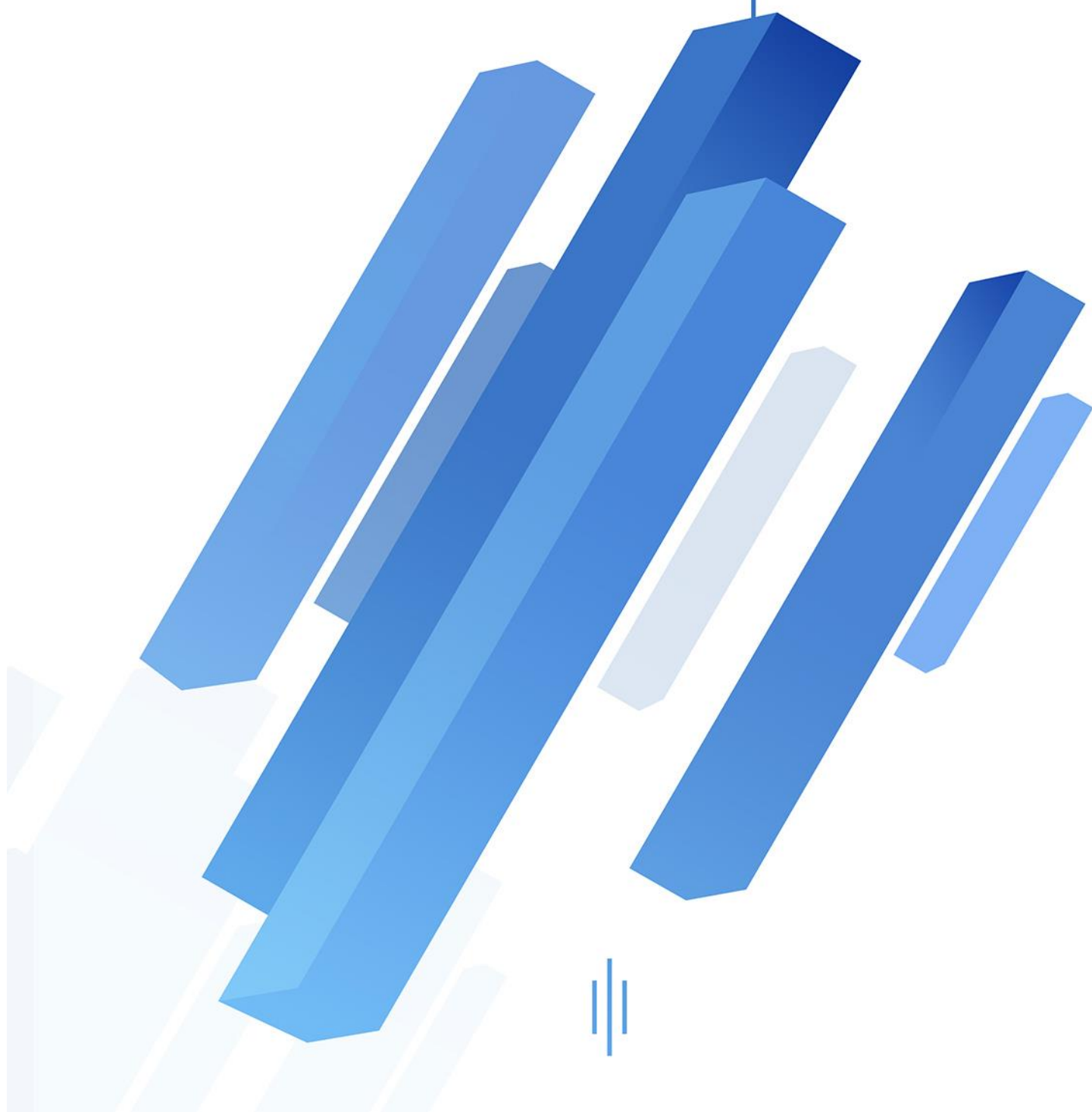


MEMENTO CLUBS

SAISON 2019/2020





RAPPEL !!

CLUBS

Mise à jour des coordonnées.

Suite à de nombreuses coordonnées erronées, nous vous demandons de mettre à jour les fichiers adresses.

Le numéro de téléphone du Secrétaire ou Correspondant doit être mis DIFFUSABLE

RAPPEL

En cas de Forfait ou d'annulation du match pour terrain impraticable la veille ou le jour de la rencontre :

Le Secrétaire du club doit aviser

- Le District,
- Le club adverse,
- L'arbitre
- Observateur/accompagnateur désigné

- 1- Par un appel téléphonique
- 2- Confirmer par mail **sur la messagerie officielle** (club et arbitre)

Le listing des coordonnées arbitres sont visibles via Footclubs (Procédure : Organisation -> Centre de Gestion ->

Code	Nom	Documents
0000	FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL	11
4000	LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE FOOTBALL	7
4001	DISTRICT DU JURA	
4002	DISTRICT DE FOOTBALL DOUBS-TERRITOIRE DE BELFORT	
4003	DISTRICT HAUTE SAONE	
4005	DISTRICT BELFORT-MONTBELIARD	
4011	DISTRICT DE COTE D'OR	18
4012	DISTRICT NIEVRE	
4013	DISTRICT SAONE ET LOIRE	80
4014	DISTRICT YONNE	
4015	DISTRICT TERRITOIRE DE BELFORT	
4016	DISTRICT PAYS DE MONTBELIARD	

https://foot2000.fr/fr/F2000P/extra_jdx

Footclubs - SPARTAK BRESS...

FF Footclub

Organisation > Centres de gestion > Documents de référence

Agnes CHAPON

[En savoir +]

Cette fonction permet de consulter les documents de référence du centre de gestion sélectionné. Pour télécharger un document, il suffit de cliquer sur son libellé.
Fiche ORGANISATION n° 7 : à venir

4011 DISTRICT DE COTE D'OR

Ordre	Libellé	Version	Date mise en ligne	Format	Taille fichier
	Listing Coordonnées Arbitres 2018/2019		17/10/2018	PDF Acrobat	430836
	Demande de surclassement mis à jour 2018		17/10/2018	PDF Acrobat	467037
1	feuille de match vierge		17/10/2018	PDF Acrobat	87601
2	Feuille de présence plateau		06/09/2018	PDF Acrobat	177001
3	Feuille Defi Jonglage U13		06/09/2018	PDF Acrobat	506332
3	Feuille de présence plateau 2		06/09/2018	PDF Acrobat	22420
3	FEUILLE DEF1 JONGLAGE U15 A 8 - FEMININES		06/09/2018	PDF Acrobat	222935
4	Fiche Bilan U10-U11		06/09/2018	PDF Acrobat	771312
6	Fiche Bilan plateaux U8-U9		06/09/2018	PDF Acrobat	726503

De 1 à 9 sur 18

© Fédération Française de Football 1997-2019 Usage strictement réservé aux clubs de football.

RAPPEL

CHANGEMENTS DE DATE ET D'HORAIRE CHAMPIONNATS SENIORS - JEUNES - FEMININES - FUTSAL - FOOT ENTREPRISE.

Les demandes de modification de match se font, **obligatoirement**, par Footclubs.

Toute demande établie par mail, sans l'accord écrit du club adverse et hors délai ne sera pas prise en compte par la Commission. (Délai Séniors et jeunes U18 D1 D2 et U15 D1 D2- > 6 jours – Jeunes U18 et U15 D3 -> 5 Jours)

RENOUVELLEMENT ARBITRES SAISON 2019/2020

Date limite des renouvellements arbitre : 31 Aout 2019 (article 48 du Statut de l'arbitrage)

La délivrance de la licence Arbitre est subordonnée à la production de deux pièces majeures : la demande de licence et le dossier médical.

L'arbitre et son club doivent se rapprocher afin de compléter le formulaire de demande de licence, charge au club de saisir et transmettre cette demande via **Footclubs pour le 31 août (date IMPERATIVE pour compter au Statut de l'Arbitrage).**



CATEGORIES D'AGE 2019/2020

CATEGORIES D'AGE	ANNEES DE NAISSANCE
U6 et U6 F	Né(e)s en 2014, dès l'âge de 5 ans
U7 et U7 F	Né(e)s en 2013
U8 et U8 F	Né(e)s en 2012
U9 et U9 F	Né(e)s en 2011
U10 et U10 F	Né(e)s en 2010
U11 et U11 F	Né(e)s en 2009
U12 et U12 F	Né(e)s en 2008
U13 et U13 F	Né(e)s en 2007
U14 et U14 F	Né(e)s en 2006
U15 et U15 F	Né(e)s en 2005
U16 et U16 F	Né(e)s en 2004
U17 et U17 F	Né(e)s en 2003
U18 et U18 F	Né(e)s en 2002
U19 et U19 F	Né(e)s en 2001
Séniors U20 et U20 F	Né(e)s en 2000
Séniors (G)	Nés entre 1985 et 1999
Séniors (F)	Avant 2000
Séniors Vétérans	Avant 1985

RECAPITULATIF 2019/2020

CATEGORIES – CHAMPIONNATS DISTRICT

Sont autorisés à jouer
En SENIORS

U20 (2000)
et Séniors (Né entre 85 et
1999)

U19 (2001) – U18 (2002)

U17 (2003)

En NATIONAL et en LIGUE : OK - pas de limite sous réserve autorisation parentale et dossier médical de Surclassement

En DISTRICT : Les joueurs licenciés U17 peuvent pratiquer en Séniors sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral ou agréer par la C° Régionale Médicale. Ces joueurs sont autorisés à jouer, dans les compétitions de District (Art 73.2 R.G)

Sont autorisés à jouer
En U18 Access
D1, D2 et D3

U18 D1-> U18 (2002) - U17
(2003) – U16 (2004)

U18 D1-> U18 (2002) - U17 (2003)
– U16 (2004) et U15 (2005) autorisé
médicalement dans la limite de 3 joueurs
inscrits sur la feuille de match (art 73-1)

Sont autorisés à jouer
En U15 Access
D1, D2 et D3

U15 (2005) - U14 G (2006)
U14 F (2006)

U13 (2007) autorisé médicalement
dans la limite de 3 joueur(se)s inscrits
sur la feuille de match (art 73-1)

Sont autorisés à
jouer En U13 D1,
D2 et D3

U14 F (2006)

U13 (2007) - U12 (2008)

U11 (2009) autorisé médicalement dans
la limite de 3 joueur(se)s inscrits sur la
feuille de match (art 73-1)

U10-U11 :

Ouvert aux joueur(se)s U11 (2009) – U10 (2010) et aux
joueur(se)s U9 (2011) autorisé médicalement dans la limite
de 3 joueurs par équipe inscrit sur la feuille de plateau

U8-U9 :

Ouvert aux joueur(se)s U9 (2011) – U8 (2012) et aux joueur
joueur(se)s U7 (2013) autorisé médicalement dans la limite
de 3 joueur(se)s par équipe inscrit sur la feuille de plateau

U6-U7 :

Ouvert aux joueur(se)s U6(20114) – U7(2013) et aux
joueur(se)s U8 (2012) autorisé médicalement pas de
nombre limité

La MIXITE

Les U6F à U14 F peuvent évoluer dans les Compétitions masculines :

- de leur catégorie d'âge

- de catégorie immédiatement inférieure à la leur mais uniquement en DISTRICT (pas de nombre limité) :

En U7 G ouvert aux joueuses U8

En U13 G ouvert aux joueuses U14

En U9 G ouvert aux joueuses U10

En U11 G ouvert aux joueuses U12

Mixité voir page 7

Nouvelle Pratique en Féminines : Ouverture d'un championnat U13 FEMININE

La Coupe du Monde féminine ayant lieu sur notre territoire devrait être propice à une augmentation massive des licenciées.

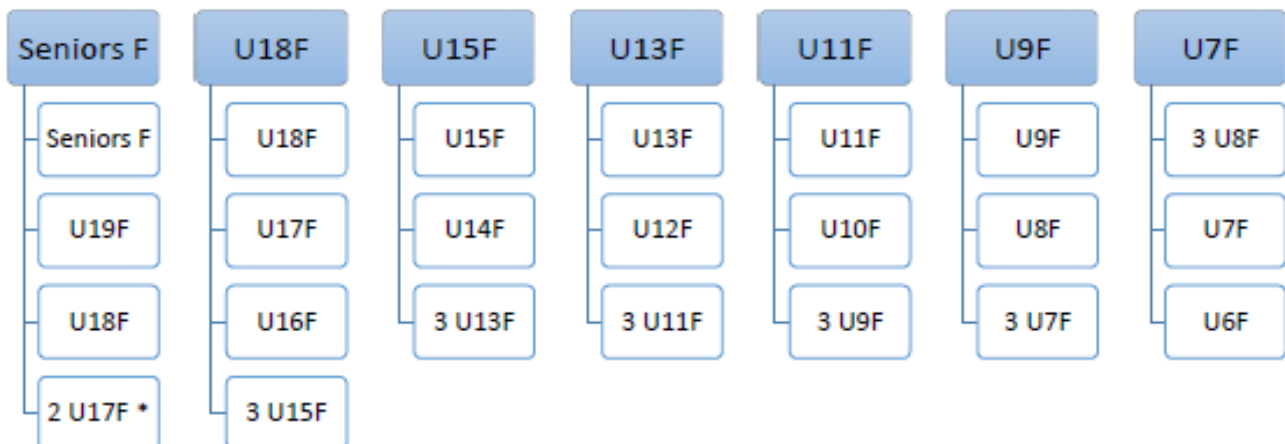
Afin d'accueillir au mieux ces nouvelles joueuses, l'offre de pratique concernant les féminines au sein de notre district a été repensée.

Vous trouverez ci-dessous un document modélisant les catégories qui seront proposées pour la saison 2019-2020.

OFFRE DE PRATIQUE FEMININES

District de Côte-d'Or de football

Saison 2019-2020



* Surclassement autorisé après validation du dossier médical auprès de la Ligue :
- 1 joueuse U17F autorisée si le club possède une équipe U18F
- 2 joueuses U17F autorisées si le club possède une équipe U18F et une équipe U15F

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

FEMININES - MIXITE

Article - 136

1. Les Ligues régionales et les Districts peuvent organiser des championnats, coupes et challenges, sous réserve des dispositions de l'article 137.
2. Le règlement de ces épreuves fixe les dispositions régissant les accessions et les rétrogradations dans les différentes séries et celles destinées à combler les vacances éventuelles dans ces séries. Si aucune disposition n'est prévue dans ce dernier cas, le club repêché est celui qui suit celui ou ceux qui accèdent en série supérieure du fait de leur classement.
3. ~~Le Comité de Direction de la Ligue concernée peut, sur proposition des Comités de Direction des Districts, autoriser des équipes féminines U15 F à participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13, s'il n'y a pas d'épreuve régionale ni départementale U15 F organisée.~~

Article - 155 Mixité

1. Mixité des joueuses

Les joueuses U6 F à U 15 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines :

- de leur catégorie d'âge,
- de catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur mais uniquement dans les compétitions de Ligue et de District.

En outre, les joueuses U16 F appartenant à un pôle "Espoirs" ou au pôle "France" peuvent évoluer dans les compétitions masculines U15.

2. Mixité des équipes

Par ailleurs les équipes féminines U15F peuvent participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13, ~~U14 ou U15 dans les conditions de l'article 136.3 des présents règlements, à 11 ou à 8 s'il n'y a pas d'épreuve régionale ni départementale U15 F organisée.~~

~~3. En outre, les joueuses U16 F appartenant à un pôle "Espoirs" ou au pôle "France" peuvent évoluer dans les compétitions masculines U15.~~

Date d'effet : saison 2019 / 2020

EDUCATEUR CLUB :

L'ORGANIGRAMME TECHNIQUE DU CLUB

1 –

La commission demande aux clubs de mettre obligatoirement à jour leur encadrement technique dans la base Footclubs, seules ces informations seront officiellement prises en compte pour le contrôle des présences des éducateurs sur les bancs de touche lors des rencontres de championnat par l'arbitre désigné sur ladite rencontre

Précise que le nom de l'éducateur figurant sur la F.M.I doit correspondre à celui déclaré dans Footclubs, même si celui-ci participe en tant que joueur. Dans ce cas, il sera demandé au club d'inscrire le joueur sous sa licence joueur et l'éducateur sous sa licence éducatrice.

RAPPEL

Vous avez un éducateur diplômé qui est responsable d'une équipe : Vous devez le créer si ce n'est pas déjà fait dans l'onglet « Educateurs »

C'est un éducateur non diplômé qui est responsable d'une équipe : le créer comme un Dirigeant (membre) club et indiquer la catégorie et l'équipe dont il est responsable.

Tout éducateur diplômé doit avoir une licence EDUCATEUR.

DATE BUTOIR DE LA MISE A JOUR DE L'ORGANIGRAMME

-> le 29 SEPTEMBRE 2019

La commission rappelle que l'éducateur déclaré doit impérativement être notifié dans la partie banc ou joueur de la feuille de match.

S'il est absent, il doit être remplacé par un éducateur titulaire au minimum du CFF3 (Animateur Séniors), l'arbitre doit le notifier dans l'onglet « INFO » - Règlements Locaux.

S'il est suspendu, il doit être présent le jour du match, c'est au club concerné de se rapprocher de l'arbitre pour que ce dernier le notifie sur la feuille de match informatisée dans l'onglet « INFO » - Règlements Locaux.

2- Un problème informatique entre l'interface FOOTCLUB et FOOT2000 a été constaté et indépendant de notre volonté lors de la saison 2018/2019. Ne sachant pas si la FFF est intervenue sur le problème, la DTD demande aux clubs de compléter le tableau « Questionnaire Educateurs/clubs » ci-joint)

DATES A RETENIR

Engagements

Engagement Séniors

D1 - D2 - D3 : Engagement jusqu'au **10 juillet 2019**.

D4 : Equipe 1 des clubs jusqu'au **10 juillet 2019**.

D4 : Equipes réserves des clubs jusqu'au **20 août 2019**.

D1 Foot Entreprise : Engagement jusqu'au **10 juillet 2019**

Championnat Futsal : Engagement jusqu'au **30 Septembre 2019**

Seniors Coupe Futsal : Engagement jusqu'au **30 Octobre 2019**

Engagement Séniors Féminines

Championnat et Critérium : Engagement jusqu'au **15 Septembre 2019**

Seniors Coupe Futsal : Engagement jusqu'au **30 Octobre 2019**

Catégories U13, U15 et U18.

	D1	D2-D3
Ouverture des candidatures	1^{er} juin 2019	1^{er} juillet 2019
Fin des candidatures	21 juin 2019	23 août 2019¹
Classement des candidatures Publication	28 juin 2019	6 septembre 2019
Confirmation des engagements	5 juillet 2019	13 septembre 2019
1 ^{ère} journée envisagée	14 septembre 2019	21 septembre 2019 <i>14 septembre 2019 pour les U13 D2-D3</i>

Pour les catégories ci-dessous ouverture des engagements au **1^{er} juillet 2019**

- **U11, U9 et U7 masculines** : jusqu'au **18 septembre 2019**.
- **U18 à 8, U15 à 8, U13 à 8 en Féminines** jusqu'au **9 septembre 2019**.
- **U11F, U9F et U7F en Féminines** jusqu'au **18 septembre 2019**.

COUPE FUTSAL :

U18 – U15 – U13 Engagement jusqu'au **30 Octobre 2019**

N'oubliez pas de saisir vos desideratas (JUMELAGE/ALTERNANCE) via FOOTCLUBS.

Calendriers

Championnats Séniors :

1^{ière} Journée :

pour la D1 – D2 – D3 : envisagée au **1^{er} Septembre 2019**

pour la D4 envisagée au **8 Septembre 2019**

Coupe F. Bachelard/Sport Com : 1^{er} tour le **15 Septembre 2019**

Coupe de France : 1^{er} tour le **17/18 Aout 2019**

Dates des rentrées du foot 2019

Dates clés saison :

Rentrée U11 : **14 sept 2019**

Rentrée U9 : **21 sept 2019**

Rentrée U7 : **28 sept 2019**

Rentrée des Féminines **5 oct 2019**

Phase départementale U13 : **4 avril 2020**

JND : **30 mai 2020**

NOUVELLE OFFRE DE PRATIQUE LE LOISIR

L'offre « Loisir » District	
Est considérée comme une offre de loisir proposée par le District ou la Ligue, l'organisation de rencontres interclubs ouvertes aux licenciés loisir ou compétition à partir de U14, pouvant regrouper une ou plusieurs pratiques et ne donnant pas lieu à des accessions et rétrogradations.	
Détail des critères incontournables	
Catégories d'âge	A partir de U14
Type de licence	Loisir / Compétition
Accession / Rétrogradation	Non
Feuille de match	Feuille de présence vérifiable via FootCompagnon
Arbitrage	Pas d'arbitre officiel : auto-arbitrage ou arbitrage géré par les équipes
Obligations réglementaires ¹⁾	Non
Responsable	Besoin d'un référent licencié (pas forcément dirigeant)

5 offres de pratiques et 2 outils de communication seront proposés aux clubs dès la saison 2019/2020

Le loisir chez les U15 et U18 :

Proposition d'une offre de pratique pour les catégories U15 et U18 (ancien fun foot) : plaisir foot U15 et plaisir foot U18. (Possibilité de mettre ces 2 catégories ensemble si peu d'équipes).

Modélisation de la saison à déterminer lors de la réunion de rentrée (fin septembre) mais qui pourrait s'orienter vers :

- Une rentrée du foot en octobre avec du foot à 8 et présentation des nouvelles pratiques (futnet, golf foot, foot pétanque, foot5, ...)
- Période foot à 8
- Période futsal et foot5 (en structure privée)
- Période foot à 8
- Plateaux extérieur foot5 (city), beach ...
- Journée de clôture avec les différentes pratiques en mai

Création d'un criterium loisir Vétéran / séniors :

- Match sur du foot à 8 mais possibilité de jouer à 11 si les 2 équipes sont d'accords)
- Match le vendredi soir, fréquence tous les 15 jours
- Catégories : seniors G et vétérans G
- Début octobre, match aller-retour et si possible par groupe géographique si beaucoup d'équipes

Critérium féminin loisir seniors :

- Réorientation sur le cadre du loisir
- Pas de classement, feuille de présence (pas de feuille de match),
- Création d'un critérium ou championnat foot5 seniors G :
- Organisation dans une structure privée (aller démarcher une structure privée)
- Limité à 12 équipes seniors G
- D'octobre à mars
- Un match tous les 15 jours

Plus d'informations seront communiquées dans les semaines à venir sur le site du District